

Chères Mesdames, Chers Messieurs,
Chers parents,

Je me suis adressé à vous dans la lettre aux parents du 08.05.2020 au sujet des prochaines étapes pour l'ouverture et un retour à la normale restreint dans les crèches-garderies, les écoles élémentaires et les écoles d'éducation spécialisées des niveaux 1 à 4. Ainsi, nos enfants peuvent à nouveau prendre le chemin de l'école.

Depuis, de nombreux parents nous ont fait part de leurs inquiétudes ou de revendications supplémentaires relatives à l'ouverture des écoles. Soyez assuré(e)s que nous recevons et considérons chaque remarque, chaque revendication et chaque inquiétude exprimée.

La pandémie de covid-19 continuera de nous préoccuper pendant plusieurs mois. Par conséquent, un arbitrage continu est nécessaire.

Cela concerne également une décision actuelle du tribunal administratif de Leipzig. Les parents d'un enfant de 7 ans, écolier d'une école élémentaire de Leipzig, se sont opposés à l'ouverture des écoles élémentaires dans le Land de Saxe dans une procédure juridique accélérée. La décision du tribunal administratif de Leipzig ne concerne que l'enfant des plaignants et ne s'applique qu'à lui et son école primaire.

Je reconnais ouvertement regretter cette décision. Cependant, nous la laisserons évaluer par le tribunal administratif régional. Toutefois, nous maintenons fermement la décision de réouverture des écoles. Néanmoins, nous souhaitons laisser aux parents d'enfants en école élémentaire, ainsi qu'aux parents des élèves des niveaux primaires et/ou de premier cycle dans une école d'éducation spécialisée, la liberté de décider si les enfants se soumettent à l'instruction obligatoire en se rendant physiquement en classe à l'école, ou en école à la maison. Cela est valable initialement jusqu'au 5 Juin 2020. De cette manière, nous respectons aussi bien la décision du tribunal administratif de Leipzig que les intérêts des écoliers et écolières des niveaux primaires.

Nous considérons toujours que notre concept pour la réouverture des crèches-garderies, des écoles primaires et des niveaux du premier cycle des écoles d'éducation spécialisées dans le Land de Saxe est adéquat pour mettre en place des mesures de prévention contre les infections spécifiques à l'âge des enfants. Ainsi, nous assurons le droit garanti aux enfants à l'inclusion et l'éducation. Nous ne souhaitons pas que les enfants soient lésés par la situation actuelle.

Les enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas en mesure de respecter les règles de distanciation sociale au quotidien à l'école. C'est pourquoi la réouverture des écoles doit s'opérer à la condition que des élèves de classes différentes ne rentrent pas en contact. Ce concept de « classes exclusives » vise à contribuer à retracer les chaînes d'infections, si besoin il y a. La confirmation de bonne santé représente une seconde condition nécessaire au retour des enfants en classes. C'est seulement si eux-mêmes, ainsi que les membres de leur foyer ne présentent aucun symptôme du covid-19 que les enfants seront admis en classe.

Nous savons que des mesures très strictes doivent être mises en place. A ce titre, des recommandations sont formulées dans le document ci-joint. Pour vous, parents, cela signifie un effort supplémentaire et un processus nouveau. Merci de nous aider à respecter ces procédures. Nous le devons afin d'assurer la protection de l'ensemble de la communauté éducative. Il en va de notre devoir envers les enfants, mais aussi le personnel enseignant et les éducateurs. C'est seulement avec votre aide systématique que nous serons en mesure d'éviter des désagréments pour vous, votre enfant et toute autre personne impliquée. Dans le même temps, ces mesures représentent un soulagement souhaité par de nombreuses familles.

Nous vous demandons également la chance suivante : merci de respecter le concept de « classe exclusive » dans la sphère privée et professionnelle. Veuillez à ce titre à continuer de réduire les contacts sociaux. Cela implique, par exemple, de n'organiser de rencontres qu'avec des amis dans la même classe que votre enfant. Toutes ces précautions aident à la scolarisation et la prise en charge des enfants dans les meilleures conditions. Pour la santé et l'éducation de nos enfants.

Nous vous remercions pour votre sincère coopération.

Bien à vous,
Christian Piwarz.

Annexe

Confirmation de bonne santé à signer chaque jour

L'école de votre enfant vous a informés récemment, notamment au sujet du formulaire de confirmation de bonne santé à signer chaque jour. Nous vous prions de prêter attention aux choses suivantes :

- Nous souhaitons vous informer instamment que votre confirmation signée quotidienne est la condition nécessaire à l'admission de votre enfant en classe.
- Merci de faire de cette confirmation une étape de votre routine quotidienne avant que votre enfant ne se rende à l'école. Ajoutez le formulaire quotidiennement aux affaires d'école de votre enfant, idéalement en le glissant dans la dite « Pendelmappe ».
- Dès le 25 Mai 2020, les écoles ne seront pas autorisées à admettre un enfant sans confirmation de bonne santé signée. En tant que parent, vous serez dans l'obligation de venir chercher votre enfant à l'école dans les plus brefs délais si votre signature manque pour le jour en question. Dans le cas où vous ne viendriez pas chercher l'enfant, l'école se verra en dernière instance dans l'obligation de faire appel aux services de l'ordre jusqu'à prise en charge de l'enfant.
- Vous êtes également dans l'obligation de confirmer que ni votre enfant, ni aucun autre membre de votre foyer ne présente de symptômes. Une confirmation

médicale n'est pas nécessaire pour cela. Il s'agit de votre perception de potentiels symptômes similaires à ceux d'un rhume.

- Dans le cas où un enfant de l'école présenterait les symptômes de la maladie Covid-19, l'école serait dans l'obligation de l'exclure de la classe et d'exiger des parents qu'ils le récupèrent.